

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 5 mars 2018, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse  
Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1  
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2  
Karl Hunting, conseiller au siège no. 3  
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4  
René Couture, conseiller au siège no. 5  
Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Marie-Céline Corbeil, adjointe administrative sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 5 février 2018
- 3.0 Adoption des comptes payés de février 2018
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour février 2018
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Règlements :
  - 6.1 Avis de motion Règlement modifiant le règlement de zonage 2008-472 afin d'agrandir la zone R-16 à même les zones R-15 et R-17 et d'agrandir la zone PAT-2 à même la zone R-15
  - 6.2 Adoption Projet de Règlement modifiant le règlement de zonage 2008-472 afin d'agrandir la zone R-16 à même les zones R-15 et R-17 et d'agrandir la zone PAT-2 à même la zone R-15
  - 6.3 Avis de motion et présentation du projet de Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Waterville
- 7.0 Résolutions :
  - 7.1 Octroi Contrat de réfection de la rue Compton Est
  - 7.2 Octroi Contrat d'achat et installation de jeux d'eau
  - 7.3 Modification Convention Régime enregistré d'épargne-retraite collectif - Annexe A
  - 7.4 Contrat pour le balayage de rues



- 7.5 Plan de gestion des débordements
- 7.6 Demande de Servitude au 200 Principale Sud
- 7.7 Avis d'installation septique non conforme – Demande de délai supplémentaire
- 7.8 Avis de non-conformité au Règlement de zonage – Demande de délai supplémentaire
- 7.9 Nomination au Comité Environnement
- 7.10 La Maison Aube-Lumière - Soirée Envol
- 7.11 Projet intégré d'Urbanéco
- 8.0 Varia
- 9.0 Questions des contribuables
- 10.0 Levée de l'assemblée

3980-2018-03-05 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajout du point 7.12 concernant l'appui du projet de la Voie des Pèlerins de la Vallée.

3981-2018-03-05 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 5 février 2018 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Couture  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 février 2018 soit adopté.



**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2018 soient adoptés :

- Les activités courantes du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2018 : 226 164,13 \$
- Les salaires du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2018 : 26 226,94 \$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.266.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018**

La secrétaire trésorière dépose les rapports de délégation de dépenses pour le mois de février 2018.

**QUESTION DES CONTRIBUABLES**

Quatre contribuables présents, points discutés :

- Trois contribuables proposent de lancer l'initiative « Ville amie des monarques »; *DÉPÔT DE DOCUMENT À CE SUJET AU CONSEIL POUR ÉTUDE*
- Questions concernant la réouverture de l'épicerie.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-472 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R-16 À MÊME LES ZONES R-15 ET R-17 ET D'AGRANDIR LA ZONE PAT-2 À MÊME LA ZONE R-15**

Monsieur Gaétan Lafond, conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement de zonage 2008-472 sera présenté pour adoption. Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone R-16 à même les zones R-15 et R-17 et la zone PAT-2 à même la zone R-15 et d'ajuster les normes particulières à la zone R-16.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.



## Présentation :

Présentation est faite par Nathalie Isabelle, directrice générale de la Ville de Waterville, et ce conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet l'agrandissement de la zone R-16 à même les zones R-15 et R-17 et la zone PAT-2 à même la zone R-15 et d'ajuster les normes particulières à la zone R-16. Le règlement devrait être adopté par le conseil à une prochaine séance. L'objet du règlement et sa portée sont mentionnés et une copie du projet fut transmise aux membres du conseil lors de la convocation de la présente séance.

3984-2018-03-05

### **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 600 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-472 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R-16 À MÊME LES ZONES R-15 ET R-17 ET D'AGRANDIR LA ZONE PAT-2 À MÊME LA ZONE R-15**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la ville de Waterville a adopté un règlement de zonage 2008-472 pour l'ensemble de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la ville de Waterville juge à propos de modifier le règlement de zonage 2008-472 afin d'agrandir la zone R-16 à même les zones R-15 et R-17 et d'agrandir la zone PAT-2 à même la zone R-15;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage 2008-472 ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de zonage n° 600.

Le présent projet de règlement n° 600 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'agrandir la zone R-16 à même les zones R-15 et R-17 et d'agrandir la zone PAT-2 à même la zone R-15.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 avril 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.



3985-2018-03-05 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE WATERVILLE**

Madame Carole Chassé, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Waterville.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

3986-2018-03-05 **OCTROI CONTRAT DE RÉFECTION DE LA RUE COMPTON EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la rue Compton Est le 8 février 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a reçu des soumissions conformes de 5 entreprises différentes se décrivant comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix avant taxes</b>	<b>Prix avec taxes</b>
Sintra Inc. – Région Estrie	743 850.00 \$	855 241.54 \$
TGC Inc.	595 598.00 \$	684 788.80 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	695 396.31 \$	799 531.91 \$
Excavation Robert Pothier	890 101.02 \$	1 023 393.65 \$
Grondin Excavation Inc.	669 087.55 \$	769 283.41 \$

**CONSIDÉRANT QUE** T.G.C. inc. a fourni la plus basse soumission conforme ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**DE** retenir la soumission de la compagnie T.G.C. inc. pour la réfection de la rue Compton Est au coût de 684 788.80\$ taxes incluses tel que décrit dans le devis d'appel d'offre ;

**DE** financer ces travaux par le programme TECQ et par le règlement d'emprunt no 599;

**D'**autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.



**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX D'EAU**

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de la résolution 3965-2018-02-05, le conseil de la Ville de Waterville a amorcé le processus d'appel d'offre selon les règles d'adjudication prescrites ;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes du processus d'appel d'offre par invitation, 2 offres furent analysées et pondérées par le comité de sélection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte le rapport du comité de sélection et en fait sien comme ici au long reproduit ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**D'adjuger** le contrat pour l'achat et l'installation de jeux d'eau, au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Équipements Récréatifs Jambette Inc. ;

**DE** retirer du contrat la partie « Excavation et infrastructure sous la dalle » afin de le faire à l'interne selon les spécifications du soumissionnaire tout en conservant la garantie;

**D'accepter** l'offre de Équipements Récréatifs Jambette Inc. au montant de 73 200\$ plus les taxes applicables ;

**D'autoriser** le paiement de la dépense, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

**MODIFICATION CONVENTION RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIF - ANNEXE A MODIFIÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a adopté, en décembre 2017, l'Annexe A de la Convention du Régime enregistré d'épargne-retraite collectif ;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Waterville désire ajouter une clause de modalité de retrait ;

Il est proposé par le conseiller René Couture  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte l'Annexe A modifié de la Convention du Régime enregistré d'épargne-retraite collectif tel que présenté par la directrice générale;



D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette annexe.

3989-2018-03-05 **CONTRAT POUR LE BALAYAGE DE RUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à des travaux de rues;

**CONSIDÉRANT QUE** 4 entreprises ont soumis les prix suivants :

Entreprises	Prix avant taxes	Prix avec taxes
Déneigement B.Boivin	6 083,00 \$	6 993,93 \$
Les Entreprises Myrroy inc.	7 449.94 \$	8 565.57 \$
Le Groupe Vac Action	6 500,00 \$	7 473,38 \$
Entreprises Simon Maurice	5 500.00 \$	6 323,63 \$

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de balayage de rues à Entreprises Simon Maurice au montant de 5 500,00 \$ plus taxes.

3990-2018-03-05 **PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1er avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires selon les modalités du MDDELCC ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour permettre la réalisation de nouveaux projets de développement résidentiel sur son territoire, la Ville de Waterville devait donc planifier et mettre en place des mesures compensatoires selon un échéancier à être accepté par le MDDELCC de façon à respecter les exigences de débordement et afin de réduire les débits en temps de pluie d'une valeur équivalente au débit sanitaire ajouté par les nouveaux projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a adopté, le 6 juin 2016, la résolution 3569-2016-06-06 d'engagement de planification et d'application de mesures compensatoires décrites dans le rapport d'étude réalisé par Les Services exp inc. en 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a procédé à l'été 2017 à la mise en place d'un programme de débranchement de gouttières sur son territoire qui a pu être essentiellement complété au cours de la même année;



**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a mandaté la firme Services exp inc., afin de réaliser Plan de gestion des débordements de la Ville de Waterville. Ce plan reprend les principales hypothèses de calcul considérées dans l'étude de 2016 en y intégrant les résultats du programme de débranchements des gouttières réalisé en 2017 par la Ville de Waterville ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville adopte le plan de gestion des débordements 2017 réalisé par la firme Services Exp inc. en date du 13 février 2018;

**QUE** la Ville s'engage à réaliser, dans un délai de douze mois, les mesures correctrices requises afin que le suivi des débordements puisse s'effectuer adéquatement au poste de pompage #1 ;

**QUE** la Ville fasse parvenir une copie de la présente résolution au MDDELCC ;

**QUE** la Ville fasse parvenir une attestation au MDDELCC confirmant la réalisation des mesures correctrices.

3991-2018-03-05 **DEMANDE DE SERVITUDE AU 200 RUE PRINCIPALE SUD**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 200 rue Principale Sud demandent une servitude de passage à la Ville de Waterville afin de conformer leur immeuble au niveau de l'accès aux stationnements ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire les propriétaires doivent présenter une description technique réalisée par un arpenteur géomètre ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette description technique doit être approuvée par la Ville avant de procéder à la servitude ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'arpentage et de notaire seront assumés par les propriétaires ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Ville de Waterville exprime son accord de principe à accorder une servitude aux propriétaires du 200 rue Principale Sud aux conditions précédemment mentionnées.





3992-2018-03-05 **AVIS D'INSTALLATION SEPTIQUE NON CONFORME - DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de non-conformité de l'installation septique a été transmis aux propriétaires des lots 3 537 624 et 1 803 416, à Waterville;

**CONSIDÉRANT QU'**un délai de 30 jours suivant la réception de l'avis (1er février 2018), a été donné afin de se conformer à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires demandent un délai supplémentaire, soit jusqu'au 15 mai 2018;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**D'accorder** un délai supplémentaire aux propriétaires (des lots 3 537 624 et 1 803 416, à Waterville) afin de se conformer, soit jusqu'au 15 mai 2018.

3993-2018-03-05 **AVIS DE NON-CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de non-conformité au règlement de zonage (projet intégré) a été transmis aux propriétaires du 295 rue Gosselin, à Waterville;

**CONSIDÉRANT QU'**un délai de 30 jours suivant la réception de l'avis (21 février 2018), a été donné afin de se conformer à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires demandent un délai supplémentaire pour la construction du 3<sup>e</sup> bâtiment prévue au projet intégré;

Il est proposé par le conseiller René Couture  
Appuyé par la conseillère Carole Chassé  
Et résolu à l'unanimité

**D'accorder** un délai supplémentaire de deux ans aux propriétaires du 295 Gosselin) pour la construction du 3<sup>e</sup> bâtiment. Les propriétaires devront par contre conformer l'aménagement extérieur des 2 bâtiments construits (asphalte et aménagement autour) d'ici le 30 septembre 2018.

3994-2018-03-05 **NOMINATION AU COMITÉ ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Waterville n'a pas de comité en environnement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite développer un tel comité;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

DE nommer Mme Roxane Côté à titre de première membre du comité d'environnement de la ville de Waterville et de lui confier le mandat de réfléchir au mandat et au fonctionnement de ce comité. Un rapport devra être fait au conseil à la première séance du mois de mai.

3995-2018-03-05 **LA MAISON AUBE-LUMIÈRE - SOIRÉE ENVOL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville souhaite soutenir les activités de financement de la Maison Aube-lumière ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville achète un billet au montant de 175 \$ pour le souper l'Envol de la Maison Aube-lumière.

3996-2018-03-05 **PROJET INTEGRÉ D'URBANECO**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de modification règlementaire qui a pour but de rassembler les terrains d'UrbanÉco dans la zone R-16 pour créer un projet intégré et modifier certaines disposition du règlement sur les projets intégrés;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande inclut aussi de pouvoir mettre du gravier dans la partie stationnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait déjà approuvé les demandes de dérogations # 2017-05-0006, 2017-06-0010 et 2017-10-0013;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dérogation seront incluses dans le projet de règlement sauf pour la marge de recul de 6 mètres qui elle sera conservée en dérogation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption de projet modificateur ne causera aucun préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur ne veut pas asphalter le stationnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'**approuver** la demande de modification règlementaire tel que déposée en annexe qui permet le changement de zone, les toits plats à condition que 51% de ceux-ci soit une terrasse, la marge de recul arrière qui passe de 10 mètres à 6 mètres ainsi que la modification afin de permettre la construction d'un seul bâtiment accessoire de 100 mètres carrés **à la condition suivante :**



- Que le stationnement commun soit asphalté pour des raisons d'entretien et de transport de sédiments dans le réseau pluvial municipal;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en **approuvant** la demande de modification règlementaire tel que déposée en annexe qui permet le changement de zone, les toits plats à condition que 51% de ceux-ci soit une terrasse, la marge de recul arrière qui passe de 10 mètres à 6 mètres ainsi que la modification afin de permettre la construction d'un seul bâtiment accessoire de 100 mètres carrés **aux conditions suivantes** :

- Que le stationnement commun soit asphalté pour des raisons d'entretien et de transport de sédiments dans le réseau pluvial municipal;
- Que l'ensemble du projet devra faire l'objet d'une entente sur les travaux municipaux.

3997-2018-03-05 **APPUI AU PROJET DE LA VOIE DES PÈLERINS DE LA VALLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme La Voie des pèlerins de la Vallée (OBNL) origine de préoccupations et d'intérêts formulés par un groupe de citoyens de la région de Coaticook;

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe souhaite déployer sur le territoire de la MRC de Coaticook un parcours de marche d'environ 200 km, accessible à partir du territoire des douze municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet attirera un type de tourisme responsable et respectueux des principes du développement durable tout en mettant en valeur nos paysages, notre histoire, notre patrimoine et de nos savoir-faire locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achalandage généré par le projet nécessitera d'accueillir des marcheurs tout au long du parcours et qu'ils devront se loger et se nourrir, permettant ainsi le développement d'une économie locale, conformément aux orientations stratégiques de développement régional ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Voie des pèlerins de la Vallée entend établir une étroite collaboration avec Tourisme Coaticook;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises de restauration et d'hébergement sur notre territoire municipal pourront profiter de cet apport touristique;

***La conseillère au siège no 6 Carole Chassé déclare un conflit d'intérêt et se retire de la délibération.***



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Waterville

- Reconnaisse la pertinence du projet au développement social et économique de son territoire;
- Encourage ses citoyens à s'impliquer dans la réalisation du projet;
- Verse un montant de 250 \$ à l'ordre de La Voie des pèlerins de la Vallée pour faciliter le démarrage, le balisage du sentier et le fonctionnement du parcours dont la promotion et l'accueil des visiteurs.

## VARIA

### QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune question.

### 3998-2018-03-05 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h55.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Dupuis, mairesse

\_\_\_\_\_  
Nathalie Isabelle, directrice générale

